



**Montataire**  
FIERE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE  
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES / service cadre de vie  
CT/GD/ABB - arrêté de voirie temporaire 13-12-22  
Reprises partielles de chaussées rue Emile Zola et rue de Gournay

Fait à Montataire, le 13 décembre 2022

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### Reprises partielles de chaussées rue Emile Zola et rue de Gournay

#### Le Maire de Montataire,

Vu, le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1 et suivants, L.2213-1 et suivants,

Vu, le Code de la Route et ses articles L.121-1 et suivants, L.411-1 et suivants,

Vu, le Code de la Voirie Routière et son article L.115-1,

Vu, la déclaration d'intention de commencement de travaux présentée par l'entreprise **COLAS FRANCE** (21 rue Hippolyte Bayard – 60 000 Beauvais) en date du 02 novembre 2022, afin de réaliser des travaux de reprises partielles de chaussées rue Emile Zola et rue de Gournay dans le cadre du marché n° T2021/24 : Travaux d'entretien et travaux neufs de la voirie communale;

Considérant, qu'il y a lieu d'assurer la sécurité et la commodité de circulation lors de ces travaux,

### ARRÊTE

**Article 1** : notre arrêté en date du 16 novembre 2022 et rendu exécutoire le 30 novembre 2022, concernant l'autorisation à occuper le domaine public afin de réaliser des travaux de V.R.D., est prorogé jusqu'au 23 décembre 2022. Les articles 5 et 6 seront applicables.

**Article 2** : l'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de police de la circonscription de Creil,
- Monsieur le Commandant du corps des sapeurs-pompiers de Montataire,
- Service de police municipale de la ville,
- Monsieur le Directeur du service des transports de l'AXO,
- Monsieur le Directeur du service environnement de l'ACSO,

**Article 3** : sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

- Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise COLAS FRANCE.

Publié ou notifié le :

.....16/12/2022

Le Maire, certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du.....16/12/2022

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par délégation

La Directrice Générale des Services

Delphine Ka



Le Maire  
Conseiller départemental

Jean-Pierre BOSINO